

Proposition d'un cadre d'organisation pédagogique au sein des écoles

Dès lors que le cadre sanitaire a été validé, l'école est en mesure de connaître sa capacité maximale d'accueil (15 élèves maximum pour 50 m2)

1. Deux possibilités : présence en continu ou alternance.

Si le ratio élèves/professeur est inférieur à 15, l'accueil des élèves peut être effectué normalement chaque jour de la semaine sans alternance.

Si l'effectif d'élèves atteint un ratio E/P supérieur ou proche de 15, une alternance devra être mise place pour garantir le cadre sanitaire.

Il est important de prévoir les deux modalités car les effectifs pourront varier d'une semaine sur l'autre.

En effet, une famille peut décider de remettre son enfant en différé, toutefois elle devra alors respecter le cadre d'accueil et l'emploi du temps. (Pas d'école à la carte)

Attention : Si un enseignant est malade, il faut être attentif à ce que les groupes ne dépassent pas 15.

Éléments à prendre en compte localement et qui peuvent agir sur l'organisation pédagogique des groupes et des emplois du temps :

- La présence d'un personnel RASED ou d'un PMQC dans l'école ...
- La mise à disposition d'un intervenant extérieur (Musique, EPS, ...)

Quatre situations possibles pour un élève :

- Il a classe tous les jours en continu
- Il a classe en alternance : école/maison
- Il a classe en alternance : école/étude ou activités sportives, santé, culturelles et citoyennes (en lien avec les mairies)
- Il est à la maison et bénéficie de la continuité pédagogique.

2. Comment mettre en œuvre de l'alternance ?

Trois scénarii possibles :

Scénario 1 : un jour sur 2

Scénario 2 : LM/JV

Scénario 3 : une semaine sur 2

Tous scénarii confondus	Semaine 20	Lundi 11 mai	Mardi 12 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15
		Pré rentrée	Pré rentrée	Groupe A	Groupe B
	Semaine 21	Lundi 18 mai	Mardi 19 mai	Jeudi 20 mai	Vendredi 21mai
		Groupe A	Groupe B	Ascension	Ascension
Scénario 1	À partir de la semaine 22	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B
Scénario 2		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B
Scénario 3		Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24	...
		Groupe A	Groupe B	Groupe A	...

Un cadre d'accueil va nous être transmis par le ministère.

A la question : quel niveau de classe sera accueilli la semaine 20 ?

Si le nombre global d'enfants susceptibles d'être présents permet de respecter le protocole sanitaire, tous les niveaux pourraient rentrer dès la semaine du 20

Si le nombre d'élèves est trop important, la priorité sera donnée aux GS CP et CM2. Attention la question des enfants prioritaires et des fratries doit être prise en compte.

Les semaines 20 et 21 permettront d'expérimenter le dispositif et d'organiser progressivement le retour des autres élèves.

Vous pouvez commencer votre alternance selon le scénario retenu comme proposer semaine 22.

- Quelle modalité pédagogique de suivi des apprentissages entre le groupe A et le groupe B ?

Par exemple : à la fin de chaque présentiel, chacun des groupes pourra repartir avec une fiche ou un plan de travail qui sera à effectuer à la maison avec la famille. Cette fiche permettra d'entraîner les apprentissages conduits lors du présentiel. Il est nécessaire de renforcer les acquis et de travailler les fondamentaux.

- Quid de la continuité pédagogique pour les élèves qui ne seront pas de retour à l'école (voir point 4)

3. Comment constituer les groupes d'élèves qui seront présents ?

Un principe : Les élèves accueillis prioritairement sont les enfants de personnels essentiels à la crise de niveau 1 et 2, les enfants des enseignants et les enfants de familles monoparentales. Ils sont accueillis quoiqu'il arrive tous les jours de la semaine.

Il est aussi nécessaire de cibler les élèves « décrocheurs » ou ayant le plus de besoins. Ces élèves doivent pouvoir revenir en priorité (sans alternance si cela semble indispensable).

Les enseignants doivent avoir une communication spécifique avec ces familles pour les convaincre de remettre leur enfant à l'école.

S'il n'est pas possible de conserver le groupe classe (absence des enseignants « personnels à risque ») le conseil de maîtres aura charge de constituer les groupes : par cycle en essayant de garder un noyau de classe ou d'affinités. Les groupes seront donc hétérogènes selon le principe d'une personnalisation des apprentissages.

Il se pourra donc **que des enseignants assurent l'enseignement d'élèves d'un autre niveau que le leur**. Il s'agit d'une modalité qui pourrait s'apparenter à des dispositifs déjà présents dans les écoles : décroisement, APC...

Attention, une fois les groupes constitués, ils seront pérennes dans la mesure du possible afin d'éviter des brassages d'élèves qui nuiraient à un éventuel traçage de la chaîne de contamination.

Cette organisation nécessite de la part de tous une forte adaptabilité et la nécessité d'une grande coordination.

Trois scénarii possibles :

- ✓ Le groupe classe suit les cours avec son enseignant quelle que soit la modalité : enseignement en continu ou en alternance. (cas où il n'y a pas d'enseignants absents)
- ✓ Un groupe est constitué et les élèves sont face à un enseignant qui n'est pas forcément le leur.

- ✓ Un groupe est constitué et deux ou plusieurs enseignants interviennent pour mener des séances spécifiques. Ce sont les enseignants qui tournent et non les élèves. Cela permet de mener des projets spécifiques.

4. Comment concilier les modalités enseignement continu ou alternance (présentiel) et le dispositif de continuité pédagogique (élève ne venant pas à l'école) ?

Si tous les enseignants de l'école sont en présentiel :

Chaque enseignant explique aux familles que la continuité pédagogique continuera mais qu'elle prendra une autre forme que celle assurée jusqu'alors. L'enseignant transmet aux familles les axes de travail ou les plans de travail.

Si dans l'école, il y a des enseignants « personnels à risques ».

Ceux-ci assureront la continuité pédagogique de leurs élèves non scolarisés et pourraient également assurer le suivi d'autres élèves non scolarisés.

Il revient au conseil de maîtres d'organiser ce dispositif avec les personnes concernées, charge aux enseignants des autres classes de fournir les axes de travail via le cahier journal ou des plans de travail individualisés.

Une communication relative à toutes ces dispositions devra être adressée aux familles sous forme écrite.

Un contact téléphonique par l'enseignant avec les familles de sa classe serait souhaitable.

Pour rappel : le nombre de jours de pré-rentree devra être fixé en conseil de maîtres.

La souplesse est de rigueur, si l'organisation au sein de votre école nécessite deux journées, vous pourrez fixer le retour des élèves le 14 mai et votre communication en direction des parents se fera dans ce sens.